

Prépa 🔳 Lycée 📙 Collège 📕 École primaire

CONVENTION ENTRE L'ETABLISSEMENT INSITUTION SAINT JEAN DOUAI ET LA FAMILLE CHOISISSANT LA FORMULE « REPAS DES MAMANS » (Pique-nique à partir du CP)

Nous,	parents	de	
En classe de :	•		
élaboré par la famille.		·	

La responsabilité de l'établissement ne saurait être mise en cause du fait des conséquences de la consommation des préparations élaborées par les parents.

L'établissement a une obligation de moyens qui sont pour l'Institution Saint Jean de Douai

- la mise à disposition : des couverts, serviettes, vaisselles, le pain,
- la consommation de la boisson : eau (à volonté)
- la surveillance du local

Le pique-nique est toléré à l'école. Il n'y a aucune obligation pour un établissement de proposer cette formule.

Signature des parents

MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE



L'individuelle accident scolaire et extra-scolaire de la maternelle à l'université. Conçue spécialement pour l'enseignement privé.

Une assurance qui couvre :

- Accident corporel dont votre enfant pourrait être victime à compter du jour de la rentrée, jusqu'à la veille de la rentrée prochaine
- Activités scolaires et parascolaires : sorties, voyages organisés par notre établissement et durant toutes les activités extra-scolaires : sport...

L'adhésion se fait automatiquement vous n'avez aucun document à compléter, à retourner et rien à régler. L'institution Saint Jean fera le nécessaire.